

**Navire et équipage en appui aux relevés géoscientifiques des fonds marins de l'Arctique de 2017
de Ressources naturelles Canada**

FORMULAIRE DE DEMANDE

1. INSTRUCTIONS

- i) Les propositions seront évaluées en fonction des critères obligatoires et de l'énoncé des travaux décrits ci-après. La proposition présentée par le soumissionnaire doit démontrer clairement qu'elle satisfait à toutes les exigences de l'énoncé des travaux et à tous les critères obligatoires pour être retenue aux fins d'une évaluation ultérieure. Les propositions qui ne répondent pas aux critères obligatoires et à l'énoncé des travaux ne seront pas retenues.
- ii) Toutes les propositions doivent être soumises à l'aide de ce formulaire de demande de l'entrepreneur. **Le soumissionnaire doit démontrer clairement dans le formulaire de demande de l'entrepreneur, la façon dont il satisfait à chacune des exigences obligatoires et l'énoncé de travail. Le soumissionnaire doit fournir tous les documents supplémentaires mentionnés sur le formulaire de demande de l'entrepreneur, qui appuie l'intervention (p. ex., les schémas du navire, les curriculum vitae, etc.) ou servant de preuve d'une intervention aux fins de validation (p. ex., certificats de navire, certificats des membres d'équipage, etc.).**
- iii) **Le soumissionnaire doit démontrer la capacité à l'entrepreneur et du navire à satisfaire à l'énoncé des travaux et aux critères obligatoires.** Il faut inclure les copies de tous les certificats pertinents dans la soumission en guise de preuve. Les références aux certificats (p. ex., curriculum vitae) ne sont pas considérées comme preuve, car elles ne peuvent pas être corroborées. Si le soumissionnaire ne fournit pas certaines informations, l'autorité contractante pourrait, à sa discrétion, faire un suivi auprès du soumissionnaire pour obtenir des renseignements aux fins de vérification. Néanmoins, il incombe toujours au soumissionnaire de présenter tous les renseignements et les preuves nécessaires pour démontrer clairement que tous les critères obligatoires et l'énoncé de travail sont respectés.
- iv) À la discrétion du responsable du projet, une inspection du navire aura lieu après l'attribution du contrat, et avant le début de la période du contrat.

**UNE COPIE DE L'ENREGISTREMENT ET DE TOUS LES CERTIFICATS SONT OBLIGATOIRES
AVEC LA SOUMISSION**

**LES SCHÉMAS DU NAVIRE ET UNE PHOTOGRAPHIE RÉCENTE EN COULEUR, MONTRANT
CLAIREMENT L'APPARENCE ACTUELLE DU NAVIRE, SONT NÉCESSAIRES**

2. PARTIE I – RENSEIGNEMENTS SUR LE NAVIRE ET L'EXPLOITANT

Le navire de recherche océanographique _____ est offert pour les services, par le soussigné, et à la date de signature par le ou les exploitants, est équipé selon les énoncés et les descriptions ci-dessous :

NOM DES EXPLOITANTS

Adresse

Téléphone

NOM DU CAPITAINE

Adresse

Téléphone

NOM DU (DES) MAÎTRES D'ÉQUIPAGE

Adresse

Téléphone

3. PARTIE II – CRITÈRES OBLIGATOIRES

| N° | CRITÈRES OBLIGATOIRES | RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE | N° de page de la proposition |
|-----------|--|----------------------------|------------------------------|
| | Navire et équipement | | |
| 01 | Le soumissionnaire doit fournir une copie valide, inconditionnelle du <u>document ou de la convention spécifiant l'effectif minimal de sécurité du navire de Transports Canada</u> avec une zone de commerce de <i>voyage illimité</i> , ou équivalent international, pendant toute la durée du contrat. | | |
| 02 | Le soumissionnaire doit fournir la preuve que le navire répond aux exigences des Fonctions d'urgence en mer (FUM), des premiers soins, de la compétence du conducteur et de la formation de base sur la sécurité, conformément aux règlements applicables de Transports Canada, ou leurs équivalents à l'échelle internationale, la certification minimale et la formation de base des navires autres que les embarcations de plaisance. | | |

| N° | CRITÈRES OBLIGATOIRES | RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE | N° de page de la proposition |
|----|--|----------------------------|------------------------------|
| O3 | Le soumissionnaire doit apporter la preuve que le navire a déjà effectué des opérations de carottage à piston à des fins océanographiques au cours des deux dernières années. | | |
| O4 | Le soumissionnaire doit fournir les détails (dimensions, poids, composants, procédures de déploiement et de récupération) des opérations de carottage à piston. | | |
| O5 | Le soumissionnaire doit fournir les détails (fabricant, modèle, fréquence) du sondeur de sédiments fourni. | | |
| O6 | Le soumissionnaire doit fournir les détails (fabricant, modèle, fréquence) du système multifaisceaux fourni. | | |
| O7 | Le soumissionnaire doit fournir un croquis de disposition générale du navire et du pont qui montre clairement l'emplacement proposé des treuils et des cadres en A, des conteneurs, les aires de travail des laboratoires et des zones d'entreposage expressément nécessaires aux opérations, comme le précise l'énoncé des travaux. | | |
| | Capitaine et équipage | | |
| O8 | Le soumissionnaire doit apporter la preuve que le ou les capitaines du navire possèdent un certificat de compétence qui respecte (ou dépasse) les exigences en matière d'utilisation du navire sur le plan de la taille (jauge brute) et de la zone de travail (certificat <i>voyage illimité</i> ou équivalent international). | | |

| N° | CRITÈRES OBLIGATOIRES | RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE | N° de page de la proposition |
|-----|--|----------------------------|------------------------------|
| O9 | Le soumissionnaire doit fournir la preuve que l'équipage et chaque membre d'équipage répond aux exigences des Fonctions d'urgence en mer (FUM), des premiers soins, de la compétence du conducteur et de la formation de base sur la sécurité, conformément aux règlements applicables de Transports Canada, ou leurs équivalents à l'échelle internationale, la certification minimale et la formation de base de l'équipage et de chaque membre d'équipage des navires autres que les embarcations de plaisance. | | |
| O10 | Le soumissionnaire doit apporter la preuve que les capitaines et les manœuvriers du navire ont déjà effectué des opérations de carottage à piston à des fins océanographiques au cours des deux dernières années. | | |
| O11 | Le soumissionnaire doit fournir les documents d'un courtier d'assurance ou d'une compagnie d'assurance autorisée à faire affaire au Canada indiquant que le soumissionnaire, si le contrat lui est attribué à la suite de l'appel d'offres, peut être assuré conformément à toutes les conditions, notamment les exigences en matière d'assurance. | | |
| | Santé et sécurité | | |
| O12 | Le soumissionnaire doit fournir un plan de santé et de sécurité qui est conforme aux certificats d'inspection de sécurité de Transports Canada ou aux équivalents internationaux. | | |

4. PARTIE II – EXIGENCES DE L'ÉNONCÉ DES TRAVAUX

| N° | EXIGENCES DE L'ÉNONCÉ DES TRAVAUX | RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE | N° de page de la proposition |
|----|--------------------------------------|----------------------------|------------------------------|
| | Exigences relatives au navire | | |

| N° | EXIGENCES DE L'ÉNONCÉ DES TRAVAUX | RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE | N° de page de la proposition |
|-----|---|----------------------------|------------------------------|
| O13 | <p>Le navire doit être en mesure de mener des activités scientifiques d'échantillonnage des sédiments et de collecte de données hydroacoustiques, tel qu'il est décrit ci-dessous, dans des conditions de niveau 5 à l'échelle d'état de mer (6 sur l'échelle de Beaufort : vitesse du vent de 22 à 27 nœuds; et hauteur des vagues de 2,5 et 4 m), qui peuvent être des conditions typiques dans les zones de relevé du mois d'août au mois d'octobre. Compte tenu de ces conditions, on s'attend à un navire d'une longueur totale d'au moins 45 mètres (m) [147 pi].</p> | | |
| O14 | <p>Le soumissionnaire doit fournir une copie valide, inconditionnelle du <u>document ou de la convention spécifiant l'effectif minimal de sécurité du navire de Transports Canada</u> avec une zone de commerce de <i>voyage illimité</i>, ou équivalent international, pendant toute la durée du contrat.</p> | | |
| O15 | <p>Le navire doit détenir des certificats d'inspection de sécurité de Transports Canada valides ou équivalents internationaux.</p> | | |
| O16 | <p>Le navire doit avoir suffisamment d'équipement de sauvetage pour l'équipage et 14 membres du personnel scientifique (14 personnes).</p> | | |
| O17 | <p>Le navire doit pouvoir accueillir les 14 membres du personnel scientifique (14 personnes, homme ou femme) requis pendant la durée de la mission et disposer des services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • couchettes; • au moins trois repas par jour; • eau potable; • toilettes à chasse, lavabos, douches et eau chaude. | | |

| N° | EXIGENCES DE L'ÉNONCÉ DES TRAVAUX | RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE | N° de page de la proposition |
|-----|---|----------------------------|------------------------------|
| O18 | Le navire doit être équipé d'un échosondeur multifaisceaux capable de relever par imagerie le fond marin et la colonne d'eau à des profondeurs pouvant aller jusqu'à 1 500 m (ou plus) à une vitesse de 8 nœuds. | | |
| O19 | Le navire doit être équipé d'un sondeur de sédiment (3,5 kHz ou l'équivalent) capable de relever par imagerie le sous-sol des fonds marins à des profondeurs pouvant aller jusqu'à 2 000 m, à une vitesse de 10 nœuds. | | |
| O20 | Le navire doit avoir au moins un treuil océanographique (avec câble), un bloc de mesure et un cadre en A qui peuvent : <ul style="list-style-type: none"> • déployer et récupérer un système de carottage à piston de 10 m, un carottier à boîte, une drague, et une caméra sous-marine pouvant fonctionner à des profondeurs pouvant aller jusqu'à 3 000 m; | | |
| O21 | Le pont de travail du navire doit avoir suffisamment d'espace pour pouvoir assembler un carottier à piston de 10 m de long. Cette zone (pour le carottage et les autres opérations) ne doit être obstruée d'aucune façon. | | |
| O22 | Le navire doit être doté d'un laboratoire pour le traitement des échantillons et disposer de ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> • une capacité suffisante et des postes de travail nécessaires au traitement de sections de carottes de sédiments mesurant 1,5 m de long; • au moins un (1) lavabo pour éliminer l'eau; • accès à une source d'eau courante douce; • les moyens de fixer l'équipement et les fournitures aux établis de laboratoire durant les travaux de laboratoire scientifique en mer agitée. | | |

| N° | EXIGENCES DE L'ÉNONCÉ DES TRAVAUX | RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE | N° de page de la proposition |
|-----|--|----------------------------|------------------------------|
| O23 | Le navire doit être doté d'une alimentation électrique stable (120 V) pouvant alimenter jusqu'à dix ordinateurs de Ressources naturelles Canada (RNCa) dans les laboratoires. | | |
| O24 | Le ou les laboratoires du navire doivent être dotés d'un réseau local pouvant prendre en charge jusqu'à dix ordinateurs de RNCa. | | |
| O25 | Le ou les laboratoires du navire doivent permettre aux ordinateurs et aux instruments de RNCa d'accéder aux données de navigation (National Marine Electronics Association (NMEA) (chaînes de données de position, de vitesse et de cap de la NMEA). | | |
| O26 | Le navire doit offrir un service Internet par satellite au personnel scientifique pour les communications par courriel à terre d'au moins 30 Go au cours de la période 40 jours. | | |
| O27 | Le navire doit disposer de suffisamment d'espace sec pour le rangement du matériel et des boîtes à échantillons de RNCa (au moins 20 m ³ [215 pi ³]). | | |
| O28 | Le navire doit disposer de suffisamment d'espace à bord pour accueillir de façon sécuritaire un conteneur réfrigéré (20 pi de longueur, 8 pi de largeur et masse brute maximale de 20 000 kg) qui servira à l'entreposage d'échantillons de sédiments. | | |
| O29 | Le navire doit être équipé d'un Zodiac, une embarcation rapide de sauvetage ou une embarcation semblable, qui peut accommoder jusqu'à quatre (4) employés à partir de la rive dans les collectivités du Nunavut. | | |
| O30 | Le navire doit avoir suffisamment d'espace sur le pont et une hauteur libre suffisante pour déployer de petits quadrirotors (drones aériens de 1,5 m de diamètre) pilotés par le personnel de RNCa. | | |
| O31 | Le navire ne doit déverser aucun déchet dans les eaux du Nunavut. | | |

| N° | EXIGENCES DE L'ÉNONCÉ DES TRAVAUX | RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE | N° de page de la proposition |
|------------|---|---|------------------------------|
| | | Exigences relatives au capitaine et à l'équipage | |
| O32 | Le capitaine et les membres d'équipage sachant parler l'anglais doivent être disponibles à chaque période de travail pour pouvoir communiquer avec le personnel scientifique. | | |
| O33 | L'équipage doit faire faire une visite de familiarisation du navire au personnel scientifique et l'informer du matériel et des procédures de sécurité, assurer la sécurité du matériel et du personnel tout au long de la durée du contrat et fournir des zones de travail sûres sur le navire. | | |
| O34 | L'équipage doit être prêt à participer au chargement et au déchargement du matériel scientifique, au besoin (p. ex., opérations de grue à bord du navire ou levage manuel, etc.). | | |
| O35 | L'équipage doit pouvoir faire fonctionner tous les treuils de pont, grues et cadres en A requis pour déployer et récupérer l'équipement scientifique décrit dans le présent énoncé des travaux conformément aux renseignements fournis par le scientifique en chef. | | |
| | | Disponibilité du bateau et de l'équipage | |
| O36 | Le navire et l'équipage doivent être disponibles tout au long de la période du contrat. | | |
| O37 | Le navire et l'équipage doivent être en mesure de rester en mer pendant une période allant jusqu'à 35 jours sans réapprovisionnement dans un port. | | |
| O38 | Le navire et l'équipage doivent être prêts à accoster ou à jeter l'ancre dans divers ports de la côte du Nunavut, au CANADA. | | |

| N° | EXIGENCES DE L'ÉNONCÉ DES TRAVAUX | RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE | N° de page de la proposition |
|-----|---|----------------------------|------------------------------|
| O39 | L'équipage doit adapter ses horaires en fonction des deux quarts de travail de 12 heures du personnel scientifique (de 6 h à 18 h et de 18 h à 6 h). Un ou des matelots de pont de l'équipage doivent être disponibles pour manœuvrer les treuils et les grues à chaque période de travail du personnel scientifique. | | |
| O40 | Un technicien membre d'équipage du navire devra se trouver à bord et être disponible en tout temps pour dépanner, réparer et entretenir l'équipement scientifique du navire et gérer la collecte de données connexe. Le technicien doit également assurer la liaison avec le personnel des sciences de RNCan pendant toute la durée du contrat. | | |

*****Veuillez utiliser tout l'espace dont vous avez besoin pour écrire vos réponses à chaque exigence*****

Signature du capitaine (principal)

Signature des exploitants enregistrés

**ASSUREZ-VOUS D'AVOIR FOURNI TOUS LES RENSEIGNEMENTS
ET TOUS LES DOCUMENTS REQUIS.**